MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 7 du 24 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 90/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.

Du *16 janvier 2025*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES :

sous-direction « métiers » ; Bureau « finances ».

DÉCISION N° 90/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.

Du 16 janvier 2025

NOR A R M E 2 5 5 1 2 4 3 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 582/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 07 mars 2024 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 410.2.9.

Référence de publication :

BOC n°7 du 24/1/2025

Le ministre des armées,

Vu le decret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;
Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;
Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;
Vu l' arrêté du 28 février 2019 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;
Vu l' Instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense.
Vu l' Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.
Vu la décision du 1er août 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) [(JO n° 184 du 3 août 2024, texte n° 23)] ;
Vu la note n° 2024-134/ARM/SGA/DAF/RFC1 du 11 décembre 2024 relative à la création d'une trésorerie militaire ECO02 ;
Vu la note n° 2024-136/ARM/SGA/DAF/RFC1 du 11 décembre 2024 relative à la création d'une trésorerie militaire PMO2,

Décide :

Art. 1er.

La liste des trésoreries militaires en opération extérieure (OPEX), mission opérationnelle (MISSOPS) et mission intérieure (MISSINT) est fixée en annexe.

Art. 2.

Sur l'avis conforme de la direction des affaires financières, la trésorerie militaire dénommée PMO2, rattachée au détachement modulaire du commissariat (DMC) BAP H5 et dont l'ordonnateur est le centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO), est créée à compter du 1er janvier 2025.

Art. 3.

Sur l'avis conforme de la direction des affaires financières, la trésorerie militaire dénommée ECO02, rattachée au DMC GERFAUT et dont l'ordonnateur est le centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO), est créée à compter du 1er janvier 2025.

Art. 4.

La trésorerie militaire Épervier est rattachée au détachement modulaire du commissariat (DMC) « Elements Français au Tchad » (EFT) et, à compter du 1 février 2025, l'ordonnateur est le centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).

Art. 5.

La décision N° 582/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 7 mars 2024 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure est abrogée.

Art. 6.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le commissaire en chef de 2e classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,

François COLLOMBET.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE, MISSION OPÉRATIONNELLE ET MISSION INTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) EFT.	ÉPERVIER.	DIRCOM des forces françaises au Sahel (jusqu'au 31 janvier 2025).	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) EFT.	ÉPERVIER.	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO, à compter du 1er février 2025).	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) HYDRA.	PMO1	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) Roumanie.	ECO01	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) BAP H5.	PMO2	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.
Détachement modulaire du commissariat (DMC) GERFAUT.	ECO02	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.